

PUBLICATION DES CARTES D'AVANCEMENT NATIONALE ET RÉGIONALES DES PCAET

Le Ministère de la Transition Écologique publie les données d'avancement des PCAET au 1er septembre 2020. Près de 760 collectivités ont lancé l'élaboration d'un PCAET, dont 103 volontaires. 136 PCAET ont été adoptés, soit 4 fois plus qu'il y a un an.

Rédigé par **ADEME** le 14/10/2020 | Mis à jour le **15/10/2020 à 13:13:49**

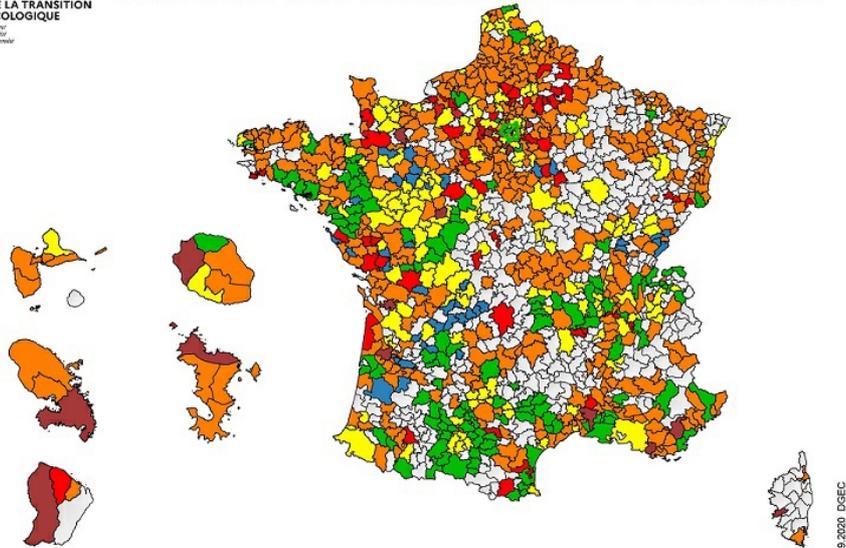
La Direction Générale de l'Energie et du Climat (DGEC) recense les informations sur l'avancement des plans climat-air-énergie territorial (PCAET) aux niveaux national et régional. Elle publie les cartes d'avancement pour chaque région et pour la France avec les données en date du 1er septembre 2020 :

- Sur les 757 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants qui doivent réaliser un PCAET, 15 % ont adopté leur PCAET et 40 % sont en voie de le faire.
- Près de 760 collectivités ont lancé l'élaboration d'un PCAET, dont 103 EPCI de moins de 20 000 habitants qui se sont engagés dans une démarche volontaire.
- 53 démarches PCAET se sont lancées au cours des 12 derniers mois.
- 136 PCAET ont été adoptés selon le cadre réglementaire issu de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, soit près de 4 fois plus qu'il y a un an.

L'ensemble des données, la carte nationale, les cartes régionales et leur légende sont téléchargeables librement sur la page suivante : <https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/635-232>



CARTE DES PLANS CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAUX



Légende	
■	Obligé au 31/12/16 - Pas de PCAET
■	Obligé postérieur au 01/01/2017 - Pas de PCAET
■	Obligé au 31/12/18 - Pas de PCAET
■	En cours d'élaboration
■	Consultation réglementaire en cours
■	PCAET adopté
■	Élaboration volontaire
■	Pas de données